



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 18 FÉVRIER 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE,  
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL  
2020.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Eric Westram, président  
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente  
Madame Marlene Cordato, déléguée  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant  
Monsieur Luc Vézina, représentant  
Madame Christine Beaudette, représentante  
Monsieur Patrick Archambault, représentant

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint  
Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de  
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée  
conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et  
constate le quorum.

Avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil, le président  
déclare l'assemblée ouverte à 9 h 13.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-02-012

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Sylvie Surprenant  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2021
4. Direction générale;
  - 4.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – *Entente relative au prêt de service de policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord (2021-2025)*
  - 4.3 AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – Fourniture de personnel d'entretien ménager pour les postes de police
  - 4.4 DÉPÔT – Rapport annuel concernant l'application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle – Année 2020
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Lettre de départ à la retraite – M. Pierre Morroni, sergent-détective
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Janvier 2021 – 240 347,17 \$;
  - 7.2 APPROBATION – Liste des virements budgétaires de plus de 25 000 \$;
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

#### 3.1

2021-02-013

#### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2021

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2021 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;



No de résolution  
ou annotation

## EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2021 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.1

2021-02-014

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

### 4.2

2021-02-015

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICE DE POLICIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À L'ESCOUADE MIXTE DE LA RIVE-NORD (2021-2025)**

**ATTENDU QUE** l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, c M-19.3) confie à la Ministre de la Sécurité publique, notamment le mandat d'assurer l'application des lois relatives à la police et de favoriser la coordination des activités policières;

**ATTENDU QUE** selon le Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (RLRQ, c. P-13.1, r. 6), la Sûreté du Québec a, entre autres, la responsabilité d'effectuer la coordination policière de la lutte contre le crime organisé;

**ATTENDU QUE** les escouades régionales mixtes se sont avérées l'une des stratégies de répression des plus efficaces et efficaces pour lutter contre la criminalité organisée en misant, notamment, sur la concertation des activités et des pratiques policières de plusieurs corps de police;

**ATTENDU QUE** le crime organisé constitue un enjeu en matière de sécurité publique dans la région de la Rive-Nord;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite participer et contribuer aux opérations de l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la Régie convient de libérer des policiers de leurs fonctions afin de leur permettre d'être affectés exclusivement à l'ERM pour la durée de l'entente (1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 mars 2025) négociée;

**ATTENDU QUE** l'affectation des policiers à l'escouade régionale mixte en vertu de cette entente s'effectue conformément à la lettre d'entente no 4 signée le 18 décembre 2017 entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs contractuels dévolus à la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le directeur et la secrétaire corporative à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie, de l'*Entente relative au prêt de services de policiers de la Régie à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord (2021-2025)*.

**4.3**

2021-02-016

**AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ –  
FOURNITURE DE PERSONNEL D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES POSTES DE  
POLICE**

**ATTENDU QUE**, dans le contexte actuel de pandémie mondiale, la Régie désire octroyer un contrat de gré à gré visant la fourniture de personnel d'entretien ménager pour ses postes de police;

**CONSIDÉRANT** l'article 11.2 du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** la Régie à entreprendre les démarches nécessaires auprès des entreprises potentielles afin de conclure un contrat de gré à gré visant la fourniture de personnel d'entretien ménager pour les quatre postes de police et la fourniture du matériel relié à cet entretien;

**D'AUTORISER** le directeur de service – Télécommunications et ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire pour donner pleinement effet à la présente décision, le cas échéant.

**4.4**



No de résolution  
ou annotation

2021-02-017

## DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2020

Conformément aux articles 468.51 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le directeur dépose au conseil d'administration le rapport annuel 2020 concernant l'application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle.

### 5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1

2021-02-018

#### LETRE DE DÉPART À LA RETRAITE – M. PIERRE MORRONI, SERGENT-DÉTECTIVE

**VU** la réception d'une lettre de M. Pierre Morroni, sergent-déetective, avisant la Régie de son départ à la retraite;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Pierre Morroni, sergent-déetective, datée du 6 janvier 2021 (retraite effective le 30 juin 2021);

**DE CONFIRMER** la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

*Le conseil et la direction remercient M. Pierre Morroni, sergent-déetective, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.*

### 7. FINANCES

#### 7.1

2021-02-019

#### DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – JANVIER 2021 – 240 347,17 \$

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de janvier 2021 totalisant un montant de 240 347,17 \$.



No de résolution  
ou annotation

7.2

2021-02-020

**APPROBATION – LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES DE PLUS DE 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la politique des variations et virements budgétaires, le conseil doit approuver les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'APPROUVER** les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus, détaillés à la liste annexée à la présente résolution.

**8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.

**9. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

**10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

**13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2021-02-021

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,



No de résolution  
ou annotation

**QUE** l'assemblée soit levée, il est 9 h 16.

Monsieur Eric Westram  
Président

Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative



No de résolution  
ou annotation

